Motion n° 1

Pour le maintien d'un service ferroviaire efficace en Auvergne

déposée par le groupe Socialiste et Républicain

Le transport ferroviaire de voyageurs doit aujourd'hui s'adapter pour à la fois, répondre à la réalité des besoins de mobilité sur les territoires, être cohérent avec la nécessité de protection de l'environnement, avec la nécessité d'assurer un aménagement équilibré du territoire, faire face à la concurrence de la route et prendre en compte les contraintes budgétaires.

Le rapport publié fin mai 2015 de la Commission pluraliste sur l'Avenir des Trains d'Equilibre du Territoire « TET », présidée par le Député Philippe Duron, doit donner lieu dans les jours qui viennent à des annonces de la part du Gouvernement.

Sur la base des propositions du rapport Duron, le Conseil Régional d'Auvergne :

- Se félicite de la proposition qui consiste à augmenter les circulations sur la ligne Clermont-Ferrand / Paris de 8 à 12 trains par jour, mais demande qu'une attention particulière soit portée à la desserte des villes de Moulins, Vichy et Riom pour ces circulations supplémentaires. Salue également la perspective du renouvellement du matériel roulant sur Clermont-Ferrand / Paris, à condition que celui-ci se fasse dans les délais les plus courts possibles et privilégie si possible un adossement à la commande Régiolis comme le préconise l'ARF.

- Rejette la proposition de la Commission Duron sur Montluçon / Paris qui consiste à rendre systématiques les correspondances à Vierzon, et demande le maintien de liaisons directes. ~~Salue cependant~~ Demande le renouvellement prochain du matériel roulant sur cette ~~ligne~~ même liaison.

- Accueille positivement la proposition qui consiste à maintenir ~~la liaison~~ les liaisons Clermont-Ferrand/Nîmes et Bordeaux/Lyon (branche nord) mais note que ce maintien se ferait sous la forme d'une gouvernance inter-régionale et demande la signature d'une convention multipartite entre les Régions concernées et l'État.

- ~~Prend acte de la proposition de la commission de maintenir la liaison ferroviaire Bordeaux/Lyon (branche nord), sous la forme également d'une gouvernance inter-régionale.~~

- Regrette la possible fermeture de la liaison ferroviaire Bordeaux Lyon (branche sud) ainsi que celle entre Clermont-Ferrand et Béziers, avec transfert sur route de tout ou partie des flux voyageurs.

- Note avec satisfaction que le rapport Duron propose le maintien de la desserte fret de Saint-Chély-d'Apcher depuis Neussargues.

Concernant l'éventuel transfert de TET aux Régions, le Conseil Régional d'Auvergne exige une compensation intégrale et indexée de la part de l'Etat des charges inhérentes à ce transfert, aussi bien en ce qui concerne les investissements en matériels et infrastructures que les frais de fonctionnement.

Avis de la 4ème Commission :

Motion amendée adoptée à l'unanimité.